n°18
MAI
2021

le Journal de Coutevroult

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Reconduction de l'aide communale de 20€ pour le forfait Imagine R des collégiens

Pour prétendre à cette aide, le dossier de première demande ou de renouvellement de la carte de transport Imagine R doit être déposé en mairie.
Le « cadre réservé au tiers payant » sera alors complété et visé. Le dossier sera dans un second temps transmis au service instructeur Imagine R.

Ciné-sénior du 20 mai

Les plus de 60 ans bénéficient d'une séance à 3€ au Cinéma Studio 31 de Chessy.

Réservations fortement conseillées au 01 61 10 34 53.

Permanence CCAS

À partir du 17 mai, le Centre Communal d'Action Sociale de Coutevroult a ouvert une permanence les lundis de 13h à 15h – en période scolaire. Cette permanence est destinée au public non autonome nécessitant un accompagnement dans ses démarches. Elle se déroule par téléphone ou bien sur rendez-vous au 01 60 04 53 63 ou ccas@mairie-coutevroult.fr

ÉDITORIAL

Chères Coutevroultoises, Chers Coutevroultois,

Le vote du budget conditionne les actions à venir et la continuité des projets en cours. Il s'appuie sur des réalités budgétaires 2020 totalement inédites dues à la crise sanitaire.

J'ai donc souhaité m'appuyer sur l'expertise et les conseils d'un cabinet extérieur afin de construire notre budget 2021.

Il a été présenté lors du conseil municipal du 5 mars dernier par notre cabinet qui, s'est ainsi tenu à la disposition de tous les élus afin de répondre à leurs interrogations.

Si nos taux d'imposition sont restés stables pendant 10 ans, aujourd'hui une revalorisation à la hausse est nécessaire. Hausse qui permet de maintenir notre niveau de services et poursuivre nos projets dont celui de notre école. École, financée sur nos fonds propres à hauteur de 700 000 € mais qui nécessite aujourd'hui un recours à l'emprunt assujetti à notre capacité d'autofinancement.

Un effort collectif est donc nécessaire. Je sais l'incidence financière de cette décision sur les foyers Coutevroultois. Pour autant, l'ensemble des foyers bénéficient ou bénéficieront d'une baisse de leur pression fiscale du fait de la suppression de la taxe d'habitation sur leur résidence principale.

Il est bien sûr entendu que j'ai cette volonté et l'espoir de revoir à la baisse ces taux durant ce mandat.

Soyez assurés de mon engagement et de ma détermination à préserver notre bien-vivre à Coutevroult !

Jean-Jacques Prévost,
Maire de Coutevroult

TRIBUNE LIBRE

Le Journal de Coutevroult ouvre ses colonnes aux élus municipaux de l'opposition. Cette tribune est sous leur unique responsabilité.

Les modalités d'attribution de cet espace ont été fixées par le règlement du Conseil municipal.

Chers Coutevroultois,

Un an déjà que nous avons été élus… Un an passé à siéger au conseil municipal et à déplorer l'absence de transparence, la mise à l'écart de l'opposition dans les décisions majeures et les questions laissées volontairement sans réponse.

Pourtant, l'augmentation de la taxe foncière, des tarifs de la cantine, de l'enlèvement des ordures ménagères, la gestion du budget, la place accordée aux plus jeunes comme à nos aînés dans notre commune sont des sujets qui nous préoccupent tous.

Qu'en est-il réellement ?

Pour le savoir, consultez en libre accès notre page Facebook : **Ensemble Coutevroult autrement 2020**.

Malgré les obstacles rencontrés, nous sommes là : présents, actifs, à votre écoute, investis dans les différentes instances de la commune.

Nous restons solidaires, ensemble, pour vous, pour Coutevroult autrement.

Vincent LEVESQUE,
Emmeline PREVOTEAUX

INVESTISSEMENT

La commune FAIT L'ACQUISITION D'UN CAMION-BENNE

Le camion-benne, nouvellement acquis par la commune pour une valeur de 19 000 €, est comme neuf : 27 000 km au compteur et état général impeccable.
Il a été doté d'un traceur **GPS** afin de permettre une géolocalisation en cas de vol.

Ce nouvel utilitaire permettra **l'évacuation des dépôts sauvages de façon efficace et rapide**, le transport de matériel et servira pour tous les travaux d'entretien de la commune.
L'ancien camion communal a été revendu en l'état pour une valeur de 2 000 €.

TRAVAUX

Travaux RUE DE LA BROSSE

Du mercredi 9 au vendredi 11 juin inclus, la société WIAME VRD interviendra rue de la Brosse afin de procéder à la réparation des nids de poule.
La technique utilisée sera celle de « l'enrobeur projeteur ». Cette technique nettoie **la cavité, la chauffe pour plus d'adhérence puis coule un émulseur et finit en déposant des gravillons**.
Un arrêté précisera les modalités de stationnement et de circulation durant ces trois jours d'intervention.
Montant des travaux à la charge de la commune : 13 284 € TTC.

DÉCHETS

L'accès aux déchèteries DU SMITOM EST GRATUIT POUR LES PARTICULIERS

Située à seulement 12 minutes soit 7,5 km de Coutevroult, la déchèterie de Bailly-Romainvilliers vous permet de vous débarrasser facilement, rapidement et gratuitement de vos déchets exceptionnels non pris en charge par les collectes en porte à porte.

Le SMITOM vous délivre une carte d'accès : **smitom-nord77.fr** ou **01 60 44 40 03**.

Brève…

La téléassistance, vous connaissez ?

Le service de téléassistance s'adresse aux personnes vulnérables, âgées et/ou handicapées qui souhaitent vivre chez elles en toute sécurité. Ce service favorise ainsi le maintien de l'autonomie des bénéficiaires et la tranquillité de l'entourage.
Infos auprès de Mondial Assistance – Pôle Téléassistance : 01 46 12 12 41 ou 06 12 43 79 93

FINANCES LOCALES

C'est en votant son budget

QUE LA COLLECTIVITÉ EST AUTORISÉE À EFFECTUER LES OPÉRATIONS DE DÉPENSES ET DE RECETTES

Le budget 2021 a été voté à la majorité le 29 avril dernier. **La majorité du Conseil municipal de Coutevroult a ainsi acté la continuité et la finalisation des travaux de la future école** et l'ensemble des dépenses d'investissement et de fonctionnement, obligatoires et exceptionnels, en cours et à venir pour l'année 2021.

Le Conseil municipal a également voté à la majorité une **revalorisation des taux de la fiscalité locale à la hausse** qui s'inscrit dans :

- une **démarche exceptionnelle** : les taux de la fiscalité locale n'ont connu aucune évolution depuis 2011 ;
- une **nécessité absolue du fait de la crise sanitaire** : absence de recettes liées à la location de la salle des fêtes, absence de recettes liées la taxe de publicité foncière (vente immobilière) et augmentation des coûts de fonctionnement (embauches supplémentaires afin de répondre au protocole sanitaire école/ALSH, matériel/équipement sanitaires...) ;
- une **démarche d'augmentation de la Capacité d'Autofinancement – CAF** : levier essentiel pour pouvoir prétendre au recourt à l'emprunt ;
- la **continuité de la réalisation des projets structurants en cours** : nouvelle école, équipement culturel ;
- dans un contexte où la pression fiscale est moindre du fait de la **suppression de la taxe d'habitation pour tous les foyers d'ici 2023**.

URBANISME
DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX

QUELS SONT LES TRAVAUX SOUMIS à une déclaration préalable ?

Vous avez un projet qui entraine une modification extérieure de votre habitation ou qui crée une surface habitable en plus ? Il est impératif de faire une déclaration préalable de travaux afin d'être en régularité avec les services de l'administration.
Cette déclaration permet à la mairie de vérifier que **vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur**. Elle est adressée par courrier recommandé avec demande d'avis de réception ou déposer à la mairie par le propriétaire du terrain.
Liste non exhaustive des travaux soumis à une déclaration préalable :

- extension de 5 à 40 m² : surélévation, véranda, pièces supplémentaire ;
- modifications extérieures : changements de fenêtre, de volet, ravalement, toiture...
- transformation d'un garage en pièce d'habitation dans la limite de 40 m² ;
- construction nouvelle de 5 à 20 m² et inférieure à 12 m de hauteur : abri de jardin, garage, clôture et mur, piscine...
- stationnement d'une caravane plus de 3 mois par an ;
- changement de destination d'une construction : modification de l'affectation d'un bâtiment : commerce en habitation, habitation en entrepôt...

Formulaire disponible sur
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578

BIEN VIVRE ENSEMBLE

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS est interdit

Les déchets verts, issus de la tonte de pelouse, de la taille de haies, d'élagages, de débroussaillement produits par les ménages constituent des déchets ménagers : le brûlage est donc interdit. **Ces déchets font l'objet d'une collecte en porte à porte hebdomadaire d'avril à novembre**. Ils peuvent être valorisés à la source par des moyens simples : compostage, mulching (technique de tonte sans ramassage de l'herbe), paillage...

À QUELLE HEURE puis-je tondre ma pelouse ?

Les travaux de bricolage ou de jardinage bruyants réalisés par les particuliers à l'aide de tondeuse à gazon, perceuse, tronçonneuse, scie mécanique ou nettoyeur haute pression par exemple doivent être réalisés sur les tranches horaires suivantes :

- *les jours ouvrés :* de 7h à 20h
- *les samedis :* de 9h à 12h et de 15h à 19h30
- *les dimanches et jours fériés :* de 10h à 12h

Ces deux restrictions émanent des services préfectoraux de Seine-et-Marne.

TAUX 2021

Taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 : 47,78 %
Attention : ce taux inclut le taux départemental de 18 % qui revient dorénavant aux communes afin de compenser une partie de la suppression de la taxe d'habitation.
Pour rappel : en 2020, les taux communal et départemental cumulés étaient de 41,55 % (23,55 % + 18 %).

Taxe foncière sur les propriétés non bâties 2021 : 58,49 %
Pour rappel : le taux 2020 communal était de 50,86 %.
Les chiffres clés du budget 2021 seront disponibles dans le compte-rendu du conseil municipal du 5 mars disponible sur **www.mairie-coutevroult.fr**
rubrique ma-mairie/les-publications-municipales/

ENVIRONNEMENT

Collecte des encombrants : ÇA SE PRÉCISE !

Si jusqu'alors le planning des collectes n'était pas communiqué, Covaltri77 a souhaité apporter des précisions afin que les usagers puissent s'organiser :
4 collectes en 2021 :
février, mai, août et novembre.

ENVIRONNEMENT

La destruction des nids de frelons

UNE INTERVENTION PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE

La société Abat Nuisibles, spécialisée dans la **destruction des nids de guêpes, frelons européens et asiatiques**, et la commune ont renouvelé une convention permettant de cadrer la lutte contre la prolifération des frelons.

Abat Nuisibles est engagée dans le respect de la charte de bonnes pratiques auprès de la FREDON - Fédération Régionale de Diagnostique des Organismes Nuisibles. Tous les nids traités sont répertoriés afin de suivre l'invasion de l'espèce sur le territoire et transmis au Muséum d'histoire naturelle.

En 2020, quatre nids de frelons ont été détruits. Montant des interventions : 950€

Dès l'apparition d'un nid, signalez-le en mairie afin que nous puissions faire intervenir la société dans les meilleurs délais.

NOUVEAU

DES ADRESSES E-MAILS PROFESSIONNELLES POUR CONTACTER LES SERVICES MUNICIPAUX

Chaque service municipal sera prochainement doté d'une adresse e-mail professionnelle au nom de domaine mairie-coutevroult.fr

- **direction@mairie-coutevroult.fr**
- **accueil@mairie-coutevroult.fr**
- **ccas@mairie-coutevroult.fr**
- **alsh@mairie-coutevroult.fr**
- **techniques@mairie-coutevroult.fr**
- **compta@mairie-coutevroult.fr**

Les anciennes adresses aux noms de domaine gmail.com ou wanadoo.fr ne seront plus actives ; nous vous invitons à ne plus les utiliser.

La mise en place des nouvelles adresses sera progressive tout au long du mois de mai pour être toutes effectives au 1er juin 2021.

VIE LOCALE

MAINTIEN D'UNE POLITIQUE DURABLE ET RESPECTUEUSE DE LA CONDITION ANIMALE GRÂCE À L'APPUI DE L'EXPERTISE DE LA FONDATION CLARA

Si les chats errants peuvent être responsables de nuisances, ils sont également générateurs de lien social pour les personnes qui s'en occupent. C'est pourquoi, **la commune de Coutevroult a renouvelé une convention avec la Fondation Clara pour la prise en charge et la gestion de colonies de « chats libres »**.

Cette fondation assure les opérations de capture, de stérilisation et d'identification.

En 2020, les interventions de la Fondation ont permis la capture de six chatons, d'une dizaine de chats libres (entre le 29 juin et le 10 juillet 2020), la stérilisation des femelles, le puçage de l'ensemble des chats. Montant des interventions : 1 128€ auxquels s'ajouter 123€ pour l'achat de cages ayant permis la capture des félins.

Les demandes d'intervention et de prise en charge sont exécutées par la fondation **uniquement sur demande de la mairie. Vous devez impérativement adresser votre signalement en mairie pour déclencher une intervention.**

ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

Les prochaines élections régionales et départementales sont prévues les 20 et 27 juin 2021.

Les conseillers régionaux et départementaux, représentés par un binôme femme-homme, sont élus pour une durée de 6 ans.

Afin de répondre aux mesures sanitaires, **le bureau de vote sera exceptionnellement situé salle de la Bourdingalle**.

FERMETURE D'ÉTÉ

L'ALSH Les Minimouss sera fermé du **lundi 2 août au vendredi 20 août 2021 inclus**.

ÉTAT-civil

BIENVENUE...

Sören, Guy, David Lemaire Hoarau
né le 6 novembre 2020

Justine Bernazeau
née le 7 décembre 2020

Léo, Roger, Philippe Levesque
né le 14 décembre 2020

Héloise, Inaya Cartesse
née le 23 décembre 2020

Mila Bapaume
née le 6 janvier 2021

Alba Bertrand
née le 14 janvier 2021

Isao, Dimitry, David Lorne
né le 29 janvier 2021

Ludwig, Jackie, Pascal Durand
né le 31 janvier 2021

Alana Balon
née le 6 mars 2021

ILS SE SONT DITS OUI...

Wendy, Adeline, Estelle Greuet & **Saddam Cheikh**
le 13 février 2021

AU REVOIR...

Nicolas, Dominique, Gérard Houël
parti le 28 septembre 2020

Émile, Pierre, Christian Beautour
parti le 28 novembre 2020

Paulette, Fernande Guenard épouse **Avenel**
partie le 24 décembre 2020

Élisabeth, Georgette, Odette Pfister
partie le 10 février 2021

Raffaele, Gennaro Aquino
parti le 18 février 2021

Jacqueline Raymonde Campinchi
partie le 22 février 2021

RETROUVEZ-NOUS SUR :
@coutevroult

VOTRE MAIRIE

La mairie de Coutevroult vous accueille au 15 rue de la Brosse.
Les lundis, mardis et vendredis de 8h30 à 12h.
Les mercredis de 8h30 à 12h et de 13h à 16h.
Fermée le jeudi et le samedi.
01 60 04 53 63 • coutevroult@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Jean-Jacques Prévost
Responsable de la communication : Céline Couttelle
Rédaction : Céline Couttelle
Conception graphique & mise en page : Agence Megalyte
Impression : Imprimerie Klein
Photos : Commune de Coutevoult
Distribution : Commune de Coutevroult
Ce numéro a été tiré à 500 exemplaires sur papier PEFC
Dépôt légal à parution mai 2021